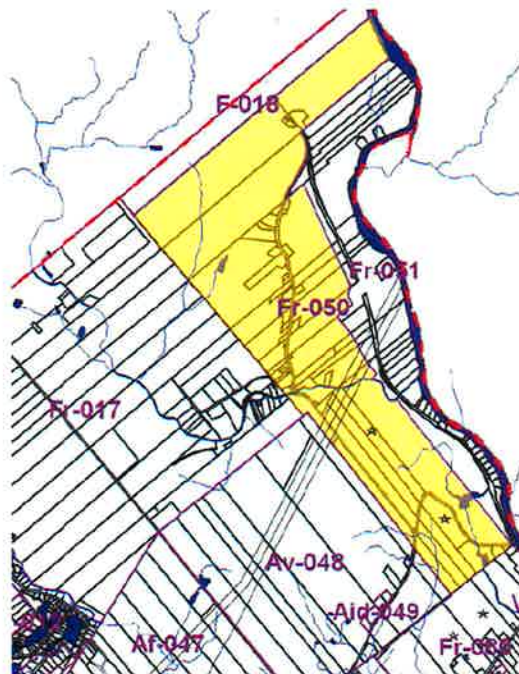


RÈGLEMENT MUNICIPAL


Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le Conseil municipal, à une séance tenue le 13 août 2018, a adopté le projet de règlement suivant :
 - **#18-743** modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674) concernant la transformation et l'entreposage extérieur du bois de chauffage dans la zone FR-050;
- **Qu'une** assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2018 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- **Que** le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité située au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- **Que** le projet de règlement #18-743 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition s'applique à la zone FR-050.



Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 17 août 2018

Avis numéro : 2018-52



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

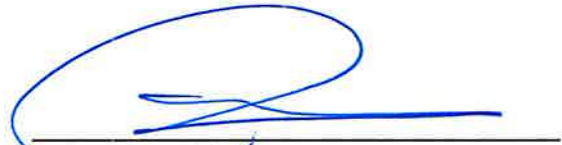
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 17 août 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 17 août 2018.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier